



CIRCULAIRE N° 1683

DU 23/11/2006

**Objet :** Organisation, au niveau du premier degré de l'enseignement secondaire, d'actions spécifiques portant sur la perception des métiers, des professions et sur l'information en matière d'offre d'enseignement

**Réseaux** : OS/LS/CF  
**Niveaux et services** : SEC  
**Période** : Année scolaire 2006-2007

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Pour information :**

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

**Autorités :** Ministre-Présidente de la Communauté française chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

**Signataire(s) :** Marie ARENA

**Gestionnaires :** Cabinet de Madame la Ministre-Présidente

**Personne(s)-ressource(s) :** Yvonne Havelange, Philippe Lefèvre

**Nombre de pages :** 2 pages

**Annexes :** 2



**OBJET :**

**Organisation, au niveau du premier degré de l'enseignement secondaire, d'actions spécifiques portant sur la perception des métiers, des professions et sur l'information en matière d'offre d'enseignement**

Madame, Monsieur,

La priorité 3 du Contrat pour l'École, adopté le 31 mai 2005 par le Gouvernement de la Communauté française, vise à permettre à chaque jeune de construire positivement son projet de vie dans une optique d'orientation et de formation tout au long de la vie. Ceci suppose la mise sur pied d'un véritable accompagnement des parcours scolaires et de formation. Dans cette perspective, il est nécessaire que les établissements scolaires, tant dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement spécialisé, organisent des actions spécifiques portant sur la perception individuelle et sociale des métiers, des professions et des études, à l'intention des élèves

- fréquentant le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire
- fréquentant le premier degré de l'enseignement spécialisé de forme 4
- terminant la première phase de l'enseignement spécialisé de forme 3

La réalisation de cet objectif implique deux approches :

- 1) En conformité avec les articles 21 et 23 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et avec les articles 20 et 22 du décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres PMS, les chefs d'établissement mettent tout en oeuvre pour permettre aux membres du Centre PMS dont relève leur école, dûment mandatés par leur Direction, de présenter aux élèves susvisés l'offre complète d'enseignement ( filières et formes) et de formation et de les sensibiliser à une réflexion sur la construction du projet professionnel ou de formation.

Cette présentation, individuelle ou collective, se fera selon une organisation établie par le centre concerné qui en aura informé préalablement le chef d'établissement.

Conformément à l'article 29 du décret du 14 juillet 2006, le centre PMS « veillera à assurer la neutralité, l'objectivité et l'indépendance de l'information en matière d'orientation »

- 2) Dans le cadre d'une démarche proactive, l'école met en œuvre les moyens qui paraissent les plus appropriés à la communauté éducative afin d'éclairer les élèves sur la diversité des métiers. Il s'agit de développer une information sur les professions, quelles que soient les filières d'enseignement qui y conduisent, l'essentiel étant de permettre à l'élève d'opérer un choix positif.

Pour ce faire, le chef d'établissement

- programme des activités étalées sur toute l'année scolaire
- met à la disposition de sa communauté éducative certains outils dont disposent les CPMS ainsi que ceux développés par les secteurs professionnels, les associations représentatives ou les institutions publiques
- favorise la création d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation au sein de son école
- développe entre autres les actions décrites à l'article 23, alinéa 2, du décret du 24 juillet 1997 : « Chaque établissement d'enseignement secondaire met en contact les élèves du premier degré par des visites ou de courts stages d'observation avec des établissements de même caractère organisant tant la section de transition que la section de qualification »
- encourage la participation, préparée pédagogiquement, à des événements, expositions, salons qui lui sont proposés
- favorise les rencontres avec des professionnels de secteurs divers
- ...

Comme prévu à l'article 25 du décret du 14 juillet 2006, « le centre PMS collabore aux actions menées par les établissements scolaires en matière d'information relative aux métiers, professions et études. Il prend une part active aux actions de sensibilisation portant sur la perception individuelle et sociale des métiers, professions et études ainsi qu'à la promotion de l'égalité filles-garçons. Dans le cadre de l'approche des métiers, le centre travaille en partenariat avec les services publics régionaux de l'emploi et les services publics de la formation ».

Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information transmise aux jeunes par le biais des différentes initiatives développées ne contienne pas de représentations stéréotypées des rôles féminins et masculins et à ce que cette information ne se limite en aucune manière à l'offre d'enseignement proposée par leur établissement.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Ministre Présidente

Marie ARENA.

# Une Charte « UN METIER, UNE PROFESSION POUR DEMAIN », pour quoi faire ?

La présente Charte veut soutenir les écoles et les centres PMS dans l'organisation d'actions spécifiques portant sur la **perception individuelle et sociale des métiers, des professions et des études** au bénéfice de tous les élèves du **premier degré de l'enseignement secondaire**.

Elle fixe 14 points à envisager pour doter les élèves concernés d'une meilleure connaissance des métiers et des professions ainsi que des études qui y conduisent. L'information transmise aux élèves aura également pour but de mieux définir les métiers et de les mettre en valeur.

La Charte est **structurée en quatre étapes : se mobiliser, informer, adopter une démarche volontariste, évaluer**

- 1<sup>ère</sup> étape : SE MOBILISER : l'école et le centre PMS dont elle relève établissent un contact préparatoire  
Réalisation d'actions concrétisant les articles 1 à 3 de la Charte
- 2<sup>ème</sup> étape : INFORMER : le centre PMS présente aux élèves l'offre d'enseignement et de formation  
Réalisation d'actions concrétisant les articles 4 à 6 de la Charte
- 3<sup>ème</sup> étape : ADOPTER UNE DEMARCHE VOLONTARISTE : l'école, en collaboration avec le centre PMS dont elle relève, met en œuvre une série d'actions visant à éclairer les élèves sur la diversité des métiers  
Réalisation d'actions concrétisant les articles 7 à 13 de la Charte
- 4<sup>ème</sup> étape : EVALUER : l'école et le centre PMS procèdent à l'évaluation du dispositif mis en place  
Article 14 de la Charte

# **CHARTRE**

## **« UN METIER, UNE PROFESSION POUR DEMAIN »**

### **Se mobiliser pour préparer l'information**

1. E : **C**ontacter le Centre PMS en vue d'organiser l'information des élèves
2. C : **I**nformer le Chef d'établissement de l'organisation établie
3. E : **M**ettre en place les conditions permettant au Centre PMS d'accomplir sa mission

### **Informier les élèves**

4. C : **P**réserver aux élèves l'offre complète d'enseignement (filiales et formes) et de formation
5. C. **S**ensibiliser les élèves à une réflexion sur la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle dans une optique d'orientation et de formation tout au long de la vie
6. C : **A**ssurer la neutralité, l'objectivité et l'indépendance de l'information ainsi fournie

### **Adopter une démarche volontariste**

7. E : **P**rogrammer des activités destinées à favoriser chez les élèves la perception individuelle et sociale des métiers, des professions et des études
8. E : **D**ésigner des personnes relais chargées de coordonner les opérations concernées et de les développer
9. E : **E**taler les actions sur l'ensemble de l'année scolaire
10. E : **M**ettre à la disposition de la communauté éducative des outils informatifs de qualité
11. E : **T**ransmettre une information qui ne se limite en aucune manière à l'offre d'enseignement proposée par l'établissement
12. C : **P**rendre une part active aux activités de sensibilisation développées par l'établissement scolaire
13. E/C : **P**romouvoir une participation équilibrée des filles et des garçons dans toutes les filiales d'études porteuses d'emploi

### **Evaluer le dispositif**

14. E/C : **E**valuer annuellement l'efficacité des actions développées et l'efficacité des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs visés

E = Ecole

C = Centre PMS

# Outils d'information sur les métiers

## AGRO ALIMENTAIRE

Outil en développement

## AUTOMOBILE

[www.unavenirquiroule.be](http://www.unavenirquiroule.be) + DVD Turbodrive  
[www.accrosdelauto.be](http://www.accrosdelauto.be)  
+ journal  
[www.turbostart.be](http://www.turbostart.be)  
+ magazine

## AUTOMOBILE

Exposition permanente  
« Une technique qui roule » au musée  
AUTOWORLD + manuel éducatif

02/778.63.30

## BOIS

Bande dessinée (début 2007)

Centre de formation Bois  
02/558.15.51

## CHIMIE

[www.metierschimie.be](http://www.metierschimie.be)

## COIFFURE

[www.coiffure.org](http://www.coiffure.org)

## CONSTRUCTION

[www.laconstruction.be](http://www.laconstruction.be)

DVD « Construis-moi une maison »  
Brochure et fiches métiers

02/210.03.33 (Fonds de formation construction)

## CONSTRUCTION

DVD « Les métiers de la construction »

Direction générale des enseignements du Hainaut  
Avenue de Gaulle, 102  
7000—Mons  
065/38.26.09

## ELECTROTECHNIQUE

Outil en développement (2007)

## EMPLOYES

[www.jobsdavenir.be](http://www.jobsdavenir.be)

## HORECA

Outil en développement (2007)

## INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

[www.technopass.be](http://www.technopass.be)  
(cliquer technoparc)  
DVD « 6 métiers de rêve dans l'industrie technologique »

02/706.81.92 (Technopass)

## TRANSPORT

[www.lets-go.be](http://www.lets-go.be)

## TOUS SECTEURS

[www.humanitech.be](http://www.humanitech.be)  
(cliquer Fiches Métiers)

Site développé par la Province de Hainaut

## TOUS SECTEURS

[www.metiers.be](http://www.metiers.be) (SIEP)

## TOUS SECTEURS

Site d'information sur les métiers mis en place par la Région wallonne et la Communauté française

(septembre 2007)